

Dissolvant d'Etiquettes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identification de la société/entreprise	Beck Optikhandel GmbH Lohstampfstrasse 11 8274 Tägerwilen
1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox-Zentrum: 145 www.toxi.ch
Code du produit	1302980
L'identifiant unique de formulation (UFI)	SDA0-E092-V002-VRGH
Date d'émission	22.02.2023
Version	4.1 (Version précédente: 4.0)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Classe de stockage 2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle selon la SUVA :

pentane (CAS 109-66-0), tous les isomers

Valeurs VME:	600 ppm 1800 mg/m ³
Valeurs VLE:	1200 ppm 3600 mg/m ³
Notations:	SSc

Ethanol; Alcool éthylique (CAS 64-17-5)

Valeurs VME:	500 ppm 960 mg/m ³
Valeurs VLE:	1000 ppm 1920 mg/m ³
Notations:	SSc

propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)

Valeurs VME:	200 ppm 500 mg/m ³	
Valeurs VLE:	400 ppm 1000 mg/m ³	
Valeurs VBT:	Paramètre: Acétone 25 mg/L (0.4mmol/L)	Urine et sang complet
Date de prélèvement:		Fin de la période de travail
Notations:	SS _c , B	

(R)-p-mentha-1,8-diene; d-limonene (CAS 5989-27-5)

Valeurs VME:	7 ppm 40 mg/m ³
Valeurs VLE:	14 ppm 80 mg/m ³
Notations:	SS _c , S

SS_c = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus
S = Sensibilisation
B = Monitoring biologique

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code de déchet: 16 05 04 "Gaz en récipients à pression contenant des substances dangereuses"
Emballage non nettoyé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code de déchet: 15 01 10 "Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux"

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115):

les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.

Informations réglementaires

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS 814.81)

Annexe 2.12 : Générateurs d'aérosols

Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols (RS 817.023.61)

Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS 814.012)
seuil de quantité : 20'000kg

Ordonnance sur les mouvements de déchets, OMoD (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur les déchets, OLED (RS 814.600)

Valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail Suva no. 1903

Directive AEAI 26-15 de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Feuillet d'information SUVA 2153 Protection contre les explosions

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.

Classe de stockage 2.

VOC (CH) = 99.98%